

■ **Association Pacemaker**, à Payerne, rue du Simplon 7, c/o Philippe Rouvenaz. Nouvelle association. Statuts: 15 décembre 2000. But: stimuler et promouvoir la scène musicale broyarde. Ressources: cotisations, dons, legs, revenus de son activité. Organes: assemblée générale, comité de deux membres, organe de contrôle. L'association est engagée par Rouvenaz Philippe, de et à Payerne, président, ou Rouvenaz Alain, de Payerne, à Estavayer-le-Lac, vice-président, signant collectivement à deux avec Rouvenaz Evelyne, de et à Estavayer-le-Lac, secrétaire, ou Marchello Claire, de et à Fétigny, caissière, tous membres du comité.  
Journal no 1454 du 10.02.2003  
(00862882 / CH-550.1.033.130-0)